

# **RECOURS OU RÉVISION D'AFFECTATION?**

Depuis le 7 mars, vous connaissez le résultat de votre demande de mutation ou de première affectation.

Si cette mutation n'est pas conforme à vos souhaits, vous pouvez faire un recours administratif mais uniquement dans les cas suivants :

- vous êtes titulaire affecté à titre définitif et vous n'avez pas obtenu de mutation;
- vous êtes stagiaire (ou titulaire affecté à titre provisoire) et vous êtes muté dans une académie que vous n'aviez pas demandée.

Si vous êtes dans une autre situation, c'est à dire si vous avez obtenu un de vos vœux et que vous souhaitez améliorer la position de celui obtenu, vous pouvez demander une révision d'affectation.

Votre demande de recours ou révision d'affectation se fait auprès du ministère de l'Éducation nationale. Elle aura plus de chances d'aboutir si vous bénéficiez de priorités légales, si vous êtes dans une situation exceptionnellement grave ou très particulière.

# LA PROCÉDURE À SUIVRE

Vous avez deux mois maximum pour faire la demande, c'est à dire jusqu'au 7 mai 2023, dernier délai. Le SNETAA-FO, présent partout en métropole et dans les Outre-mer peut vous accompagner dans cette démarche. Afin d'optimiser vos chances, pour vous éviter les erreurs et bénéficier des meilleurs conseils, prenez contact dès à présent avec le SNETAA-FO qui mettra à votre disposition son expertise et des aides matérielles précieuses.

Le recours et la demande de révision d'affectation, consistent à formuler sur l'application CO-LIBRIS (accès depuis le message I-Prof reçu le 7 mars, lien situé dans l'encadré détaillant les voies et délais de recours) une demande argumentée éventuellement accompagnée d'éléments qui n'ont pas déjà été fournis. L'usage d'un recours en version papier par courrier reste toujours possible mais peu conseillé car traité plus tardivement. Si toutefois vous suivez la procédure papier, envoyez votre courrier avec accusé de réception, en précisant « Demande de révision d'affectation », le corps et la discipline, à l'adresse suivante : Monsieur le Chef de Bureau, DGRH B2-2, 72 rue Regnault, 75013 Paris.

Lors de cette procédure, on vous demandera si vous souhaitez être accompagné par une organisation syndicale et de préciser laquelle. Le nom du SNETAA-FO n'apparaît pas explicitement dans la liste des organisations syndicales représentatives. Vous devez saisir « SNETAA-FO » dans la rubrique « autre OS » ou cocher la case de notre fédération, la FNEC-FP-FO.

Attention, si nos représentants nationaux vous conseilleront utilement dans toutes les situations, ils ne pourront suivre et défendre votre dossier que si vous les avez mandatés.

N'oubliez pas de faire une suivre une copie de votre dossier au SNETAA-FO par courriel (mail : mutations@snetaa.org), en précisant votre discipline dans l'objet du message. La défense des dossiers se fera lors d'échanges réguliers avec la DGRH, mais aussi par la tenue d'une réunion bilatérale avec notre syndicat.

À la suite de votre envoi sur COLIBRIS, vous recevrez un accusé de réception et un numéro de dossier vous permettant de retourner sur votre demande pour suivre son avancée. Il est à conserver précieusement comme le double de votre dossier transmis au ministère.

# LES AUTRES DÉMARCHES À EFFECTUER

Bien souvent, avant de formuler sa réponse, le ministère interroge les académies sur l'opportunité de revoir l'affectation d'un agent.

Vous devez donc également adresser par courriel une copie de votre demande au Recteur de l'académie souhaitée, ainsi qu'à celui de l'académie que vous voulez quitter afin que les deux transmettent un avis au ministère.

Avec des avis « favorable » voire « très favorable », le ministère sera plus enclin à accepter votre demande.

Les responsables académiques ou territoriaux du SNETAA-FO seront vos interlocuteurs au-

près des rectorats afin de vous aider à obtenir un avis le plus favorable possible. Vous trouverez leurs coordonnées sur notre site internet ou en cliquant ici.

Si le département des personnels enseignants de certains rectorats communiquent aux organisations syndicales les avis remontés au ministère, malheureusement, certains refusent de le faire.

Attention: pour les échanges avec l'administration, utilisez votre adresse professionnelle du type *prénom.nom@ac-académie.fr* pour éviter que vos courriels soient dirigés dans les spams.

# LES PRIORITÉS APPLIQUÉES POUR LES RECOURS

Les priorités qui figuraient dans l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984, ont été versées dans l'article L512-19 du Code Général de la Fonction Publique.

Les demandes de mutation sont examinées en donnant priorité aux enseignants ou CPE relevant de l'une des situations suivantes :

- Être séparé de son conjoint pour des raisons professionnelles ou séparé pour des raisons professionnelles du partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité s'il produit la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts;
- Être en situation de handicap relevant de l'une des catégories mentionnées à l'article L.131-8;
- Exercer ses fonctions dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles;
- Justifier du centre de ses intérêts matériels et moraux dans une des collectivités régies

par les articles 73 et 74 de la Constitution ou en Nouvelle-Calédonie ;

 Être affecté sur un emploi qui est supprimé, y compris si cet emploi relève d'une autre administration, sans pouvoir être réaffecté sur un emploi correspondant à son grade dans son service (\*).

Si vous ne relevez pas d'une des quatre premières situations ci-dessus, il sera très difficile voire impossible d'obtenir satisfaction dans le cadre d'un recours et encore moins pour une demande de révision d'affectation.

Si l'administration doit départager deux candidats, la priorité sera donnée au mieux placé comme non entrant.

D'autre part, si vous êtes dans une situation d'une exceptionnelle gravité autre que celles citées ci-dessus, le ministère peut faire preuve de bienveillance et appliquer une priorité lors d'un recours.

<sup>(\*)</sup> Cette priorité est traitée uniquement dans le cadre du mouvement intra-académique.

# LA RÉPONSE À MA DÉMARCHE

## En cas de réponse positive

Si le ministère vous donne satisfaction et que vous êtes premier non entrant, il est probable que vous obtiendrez une révision en « A.T.D. » (affectation à titre définitif).

Si la réponse vous parvient assez rapidement, vous pourrez participer au mouvement intraacadémique de l'académie de votre nouvelle affectation. Dans le cas contraire, vous serez affecté sur un des postes restés vacants.

Dans tous les cas, notre représentant dans cette académie vous accompagnera dans vos démarches auprès du rectorat pour que l'affectation soit la plus favorable possible.

### En cas de réponse négative

Si le ministère ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez dans un deuxième temps, demander une révision en « A.T.P. » (affectation à titre provisoire).

Certaines « A.T.P. » sont de droit si vous êtes conjointe ou conjoint de chef d'établissement, d'inspecteur, de haut fonctionnaire, d'un haut gradé de l'armée... Il faut alors la demander. Mais attention ! Si vous obtenez une « A.T.P. », vous perdez votre académie d'affectation, ce qui vous obligera à participer au mouvement interacadémique 2023-2024.

Le SNETAA-FO est le premier syndicat de l'enseignement professionnel.

Profitez de son expérience et de ses compétences!





01 53 58 00 30 mutations@snetaa.org www.snetaa.org



# SECTIONS ACADÉMIQUES

#### AIX-MARSEILLE

**AMIENS** 

9 rue Dupuis

**BESANÇON** 

**BORDEAUX** 

CAEN

Éric MOUCHET

33400 TALENCE

Tél.: 05 56 84 90 80

Jean LETENNEUR

Tél.: 02 33 07 99 23

16 rue du Mesnil

Nicolas **DEMORTIER** 

2 impasse du Chazeau

70000 VALLEROIS-LORIOZ

Site: www.snetaabesancon.fr

SNETAA-FO82 rue du 14 Juillet

Site: www.snetaa-bordeaux.fr

50590 MONTMARTIN-SUR-MER

Mail: snetaa-caen@wanadoo.fr

Mail: contact@snetaa-bordeaux.fr

Tél.: 06 08 23 88 22 | 03 84 78 40 99 Mail: snetaabes@orange.fr

80000 AMIENS

Jean-Pierre SINARD| Sauveur D'ANNA 303 chemin de la Draille 84350 COURTHEZON Tél.: 04 42 71 91 16

Mail: snetaaaix@free.fr

Patrick **DELAITTRE** 

Site: https://f1una4.wixsite.com/fosnetaa-aix

Tél.: 06 20 15 01 47 | 03 22 91 59 57

Mail: contact@snetaa-amiens.fr

Site: www.snetaa-amiens.fr

## DIJON

Gilles GAUTHÉ SNETAA-FO2 rue Romain Rolland

21000 DIJON

Tél.: 07 68 02 83 34 (Gilles) 06 29 98 52 87 (permanence)

Mail: snetaadijon@gmail.com Site: snetaafodijon.fr

#### **GRENOBLE**

Thierry ALLOT| Alain PIAT

100 route du Pont Jean Lioud 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS Tél.: 06 78 26 79 85

Mail: snetaafo.grenoble@gmail.com

#### **GUADELOUPE**

#### Elin KARRAMKAN

28 résidence Coriandre Route de Moreau 97128 GOYAVE

Tél.: 06 90 55 57 27 | 05 90 86 38 57 06 90 47 35 21 (Jean-Marc Pieroche) Mail: snetaa-guadeloupe@wanadoo.fr

#### **GUYANE**

Baptiste LARCHER

1 rue Ernest Caveland - app. N°7 Le Parc de Noncière - 97300 CAYENNE Tél.: 06 96 20 70 92

Mail: snetaa.ac.guyane@gmail.com

#### LILLE

Fabrice COSTES

10 allée du Houblon 59190 HAZEBROUCK Tél.: 06 09 93 90 77 Mail: svndicat@snetaa-lille.fr Site: snetaa-lille.fr

#### LIMOGES

LYON

Marc LARCON

69003 LYON

MARTINIQUE Jimmy VILLERONCE

**MAYOTTE** 

Tél.: 06 77 21 11 48

Isabelle AUBRY

11 avenue du Général de Gaulle 87700 AIXE-SUR-VIENNE Tél.: 06 34 93 64 11

Mail: snetaafolimoges@gmail.com Site: www.snetaa-limoges.net

SNETAA-FO- 214 avenue Félix Faure

Mail: snetaa.lyon@gmail.com

Site: www.snetaa-lyon.fr

Quartier Ravine Braie

Tél.: 06 96 06 16 80

Charafidini BACO

Tél.: 06 39 61 11 22

97211 RIVIERE-PILOTE

Mail: snetaa972@gmail.com

SNETAA-FO- 9 rue Boina Raissi Kaim

BP 1109 Kawéni - 97600 MAMOUDZOU

Mail: snetaafo.mayotte@gmail.com

Site: www.snetaamart.org

**CLERMONT-FERRAND** Christophe MORLAT

SNETAA-FO- 32 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND Tél.: 06 08 63 28 30 (Christophe) 06 62 56 13 25 (Frédéric)

Mail: accueil@snetaafo-clermont.fr Site: snetaafo-clermont.fr

#### CORSE

Laurent BEVERAGGI

SNETAA-FOCorse - U radicone, lieu-dit Cotone - 20117 ECCICA-SUARELLA Tél.: 06 18 43 61 59

Mail: laurent.beveraggi@libertysurf.fr Site: sites.google.com/view/snetaa-fo-corse

#### CRÉTEIL

#### Géraldine PHILIPPE

Maison des Syndicats 11-13 rue des Archives 94010 CRÉTEILCedex Tél.: 07 56 01 03 34

Site: snetaafocreteil.org

#### MONTPELLIER

Jean-Luc DUSSOL| Francisco TELLO 6 Impasse Armand Bertrand 30340 MÉJANNES-LÈS-ALÈS

Tél.: 06 88 52 61 28 (Jean-Luc) 06 83 52 96 61 (Francisco)

Mail: snetaamontpellier@snetaamontpellier.fr Site: www.snetaamontpellier.fr

#### NANCY-METZ

Daniel CHAINIEWSKI

SNETAA-FOBP 27 - 88110 RAON-L'ETAPE Tél.: 06 81 62 25 17 | 03 83 20 99 99 Mail: snetaa.nancymetz@free.fr snetanancy@aol.com

#### **NANTES**

Olivier ROSIER

Le moulin de Bachelot 49170 SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE

Tél.: 06 75 64 09 27

Mail: snetaafonantes@gmail.com

#### NICE

Christophe SEGOND

23 rue de la République 83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE Tél.: 06 74 45 23 33

Mail: snetaa.fo.nice@gmail.com Site: www.snetaafonice.fr

#### **NOUVELLE-CALÉDONIE**

Jean-Louis GUILHEM SNETAABP 8257 98807 NOUMÉA

Tél.: (+10h) 00 687 79 91 42 Mail: snetaafonoumea@gmail.com

#### **ORLÉANS-TOURS**

Jean-François OLMEDO| Christophe DENAGE 911 routedeVernou Cedex1664-1 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY(J.-François)

34 allée des Ormes - 18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS(Christophe)

Tél.: 06 87 57 77 52 (Jean-François) 06 23 24 64 02 (Christophe) Mail: contact@snetaaot.org

Site: www.snetaaot.org

Sabina TORRES| Delphine CASTAING c/o Bourse Centrale 67, rue de Turbigo 75003 PARIS

Tél.: 06 88 00 24 79 (Sabina) 06 82 21 76 43 (Delphine)

Mail: snetaa.paris@gmail.com

#### **POITIERS**

Bénédicte MOULIN

Tél.: 06 10 64 54 69

Mail: snetaa.s3.poitiers@gmail.com

Site: snetaa.poitiers.free.fr

#### POLYNÉSIE FRANÇAISE

Maheanu'u ROUTHIER SNETAA-FOBP 50230

98716 PIRAETAHITI Tél.: (-12h) 00 689 87 766 642

Mail: secretariat@snetaa-polynesie.net

Site: www.snetaa-polynesie.net

#### REIMS

Frédéric WISNIEWSKI | Sébastien CAILLIES

21 rue Gouraud

51400 MOURMELON-LE-GRAND Tél.: 06 18 42 50 98 (Frédéric) 06 14 87 10 82 (Sébastien)

Mail: snetaareims@orange.fr Site :snetaaforeims.fr

#### **RENNES**

Elisabeth RICHARD

9 rue des Rochettes 22490 LANGROLAY-SUR-RANCE

Tél.: 06 67 96 26 02

Mail: snetaaforennes1@gmail.com

#### LA RÉUNION

Marie-Laure ADAM SNETAA-FO- BP 98

97453 - SAINT-PIERRECedex Tél.: 06 92 01 63 47 | 06 92 76 11 37 Mail: snetaafolareunion@gmail.com

Valérie MARTIAL-MORVAN

SNETAA-FO-UDFO- Immeuble Jules Ferry – rue de l'Enseigne Renaud 76000 ROUEN

Tél.: 07 68 17 97 94 | 02 35 89 47 32 Mail: snetaafo.rouen@gmail.com Site: www.forouen-fnecfp.fr

#### SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Laurent LAVILLE 26 rue Mathurin Le Hors

97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Tél: 05 08 55 54 25

Mail: lolodanslelagon@yahoo.fr

#### STRASBOURG

Nicolas ROBERT| Francis STOFFEL SNETAA-FO Maison des Syndicats, 1 rue Sédillot - 67000 STRASBOURG Tél.: 06 17 33 61 57 | 06 03 00 74 38 Mail: snetaafo.strasbourg@gmail.com

#### **TOULOUSE**

Dominique LAFARGUE

SNETAA-FO62 Bd des Récollets 31400 - TOULOUSE Tél.: 05 61 53 56 77

Mail: contact@snetaatoulouse.fr Site: www.snetaatoulouse.fr

#### VERSAILLES Julian PICARD

SNETAA-FO- UD FO95, 38 rue d'Eragny 15 rue Charles Gounod - 17000 LA ROCHELLE 95310 SAINT OUENL'AUMÔNE Tél.: 07 71 23 46 64 | 07 70 68 33 60 Mail: snetaafoversailles@gmail.com Site: www.snetaafoversailles.fr

#### WALLIS-ET-FUTUNA

Fabrice **DRIOTON** 

SNETAA-FO BP 417 98600 MATA UTU WALLIS - Pacifi que Sud

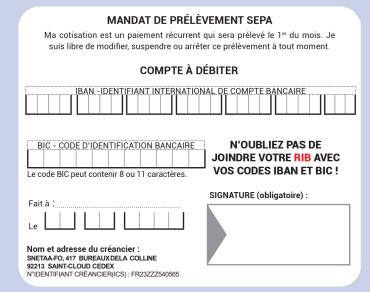
Tél.: 00 681 82 61 68 (via Whatsapp | +10h)

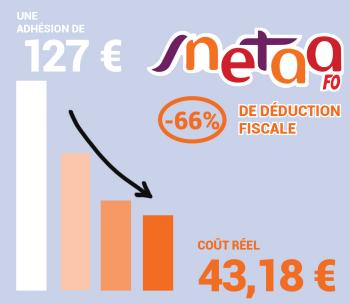
Mail: fabrice.drioton@gmail.com

# ADHÉSION 2022 - 2023

Nom	VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE			
Nom de jeune fille		☐ Hors Classe	☐ Classe Normale	Retraité
Prénom		■ Stagiaire	☐ Classe exceptionnelle	
Date de naissance		□ PLP	□ AED/EAP/AESH	☐ Professeur Contractuel
Adresse		☐ CPE	☐ Sans solde	DDFPT
Code postal Ville		Discipline		Autre
Tel. fixe Tel. portable				
Adresse mail :		VOTRE ÉTABLISS	SEMENT D'EXERCICE 2	022/2023
JE CALCULE MA COTISATION		☐ Lycée Professi	onnel	SEGPA (Collège)
échelon : tarif : quotité :		☐ Lycée Polyvale	ent (SEP)	□EREA
Cotisation : <b>quotité</b> x <b>tarif</b> =  Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :		☐ Autre		
<ul><li>OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)</li><li>NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)</li></ul>		Nom d'Établisser	nent :	
☐ -15€ si cotisation avant le 31 décembre2022	TOTAL: €			ţ

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO I 417 Les Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex





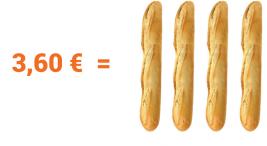
En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation complète sera prélevée de février à août, en sept fois.

# TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires				
1	127€	245 €	300 €	Indice	Cotisation			
2	179€	272 €	318€	moins de 450	81€			
3	185€	283 €	328 €	de 450 à 500	114 €			
4	205€	305€	345 €	de 500 à 700	140 €			
5	213€	322€		au delà de 700	164 €			
6	219 €	334 €		Cotisations Uniques				
7	230 €	340 €	HE-A 1: 363 €	Sans solde 29 €				
8	242€		<b>HE-A 2</b> : 379 €	AED/EAP/AESH 51 €				
9	256 €		<b>HE-A3</b> : 399 €	Stagiaires 99 €				
10	278 €			Retraités titulaires 138 €				
11	292 €			Retraités contractuels 51 €				

#### **POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS?**

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,60 € par mois! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain!



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin! Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO!**